



OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE L'EMPLOYEUR ET DE SES DELEGATAIRES

→ Références réglementaires

- ✓ Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4
du Code du Travail.
- ✓ Délégation et infractions :
Articles L4741-1 et suivants,
et R4741-1 et suivants du
Code du Travail.
- ✓ Responsabilité pénale :
Articles 121-1 et 121-3 du
Code Pénal.

→ Pré-requis

- Aucun.

→ Durée

- 2 jours.

→ Périodicité

- A définir par l'employeur.

→ Nombre de participants

- 8 maximum.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

PUBLIC VISE

- Tous les chefs d'entreprises, chefs d'établissement, gérants et cadres disposant d'une délégation de pouvoir, pour organiser la prévention et la protection de la santé et de la sécurité dans l'établissement.

OBJECTIFS

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'exercer sa fonction en connaissance des règles de santé et de sécurité fixées par le Code du Travail, et des principes de Droit Pénal et de Droit Civil.

PROGRAMME DE FORMATION

→ Introduction au droit du travail, civil et pénal

- Responsabilité du chef d'entreprise et de l'encadrement :
 - Responsabilité civile et pénale, délégation de pouvoir.
 - Infractions, délits pénaux et sanctions pour manquement à une obligation de sécurité, faute inexcusable du chef d'établissement.
- Jurisprudence et exemples de jugements.

→ Responsabilité en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

- Le Code du Travail (Quatrième Partie et textes complémentaires) :
 - Principes généraux de prévention.
 - Mesures de protection contre les risques définis par le Code du Travail.
- Aptitudes des travailleurs :
 - Formations obligatoires et recommandations CNAMTS.
 - Habilitations et autorisations.
- Organisation et acteurs de la prévention :
 - Le fonctionnement du CHSCT.
 - Le document unique d'évaluation des risques.
 - Les relations entre entreprises extérieures et entreprises utilisatrices.

→ Outils visant à améliorer la sécurité

- Méthode d'analyse des accidents du travail et détermination de leur coût financier annuel.
- Présentation des sources documentaires de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).
- Les Systèmes de Management de la Sécurité (SMS).
- Vidéos.